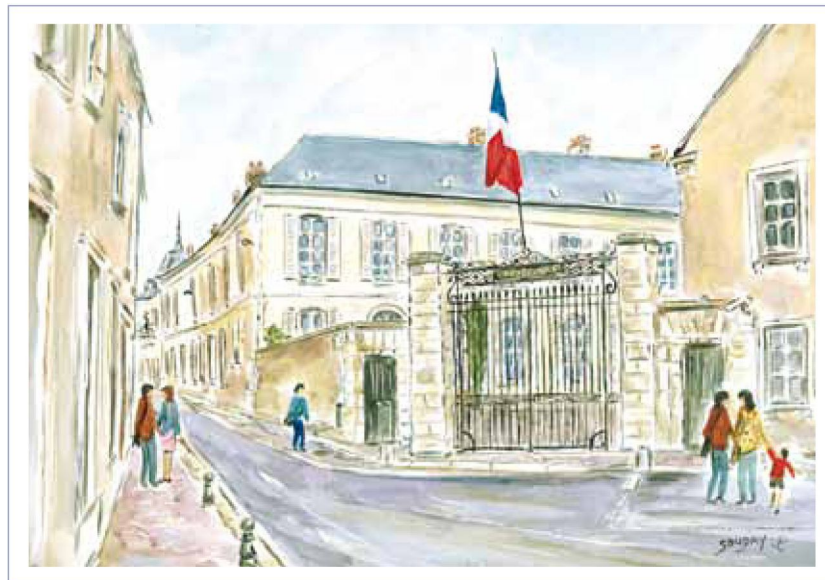




L'Etat en Eure-et-Loir



L'activité des services en 2015



Préfecture d'Eure-et-Loir



@Prefet28



Site internet : www.eure-et-loir.gouv.fr

ÉDITORIAL



« Mesdames, Messieurs,

J'ai le plaisir de vous adresser ce document qui retrace les principales activités des services de l'Etat en Eure-et-Loir en 2015.

Dans un contexte économique et social difficile, l'Etat reste présent auprès de l'ensemble des Euréliens en poursuivant l'effort sur l'emploi et en défendant l'attractivité économique du territoire.

En parallèle, la protection des populations a été notre préoccupation constante : la lutte contre la délinquance, la prévention de la radicalisation et l'insécurité routière ont justifié une mobilisation permanente des forces de l'ordre.

Parmi les politiques publiques mises en œuvre, la définition du schéma départemental de coopération intercommunale et la poursuite de la réforme de la politique de la ville ont fortement mobilisé les équipes départementales de l'Etat.

Sur chacun de ces dossiers, les services de l'Etat ont été animés par le souci constant d'appliquer le cadre législatif et réglementaire adapté aux particularités du territoire et aux enjeux soulevés par ses acteurs. C'est pourquoi, je tiens à remercier tous les agents de l'Etat qui, en mettant leur dévouement, leur disponibilité et leur dynamisme au service de l'ensemble des administrés, ont rendu ces résultats possibles".

Nicolas Quillet

Préfet d'Eure-et-Loir

SOMMAIRE

I – SOUTENIR LA COMPÉTITIVITÉ ET L'EMPLOI

- 1 - Poursuivre l'effort sur l'emploi p.5
- 2 - Accompagner les restructurations industrielles et les mutations économiques p.7
- 3 - Défendre l'attractivité économique du territoire p.9

II – ASSURER LA SÉCURITÉ DE LA POPULATION

- 1 - Contribuer à la sécurité publique p.11
- 2 - Prévenir les risques p.13
- 3 - Lutter contre l'insécurité routière p.14
- 4 - Assurer la sécurité du consommateur et la protection sanitaire p.16
- 5 - Lutter contre la fraude p.18

III – PARTICIPER AU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

- 1 - Promouvoir l'agriculture p.20
- 2 - Aménager le territoire et défendre son attractivité p.21
- 3 - Préserver durablement les ressources du territoire p.21

IV – MODERNISER L'ACTION PUBLIQUE

- 1 - Réformer le temps scolaire p.26
- 2 - Définir le schéma départemental de coopération intercommunale p.28
- 3 - Poursuivre la réforme de la politique de la ville p.29
- 4 - Agir en faveur du logement p.30
- 5 - Vers une préfecture nouvelle génération p.31

V – AMÉLIORER LE SERVICE RENDU

- 1 - Poursuivre l'amélioration du service à l'utilisateur p.33
- 2 - Renforcer le service rendu aux collectivités p.37

VI – POUR UNE MEILLEURE COHÉSION SOCIALE EN EURE-ET-LOIR, ENTRE UNITÉ ET DIVERSITÉS

- 1 - Garantir ensemble la démocratie locale p.39
- 2 - Conforter la mémoire collective p.39
- 3 - Mieux vivre ensemble p.41

ANNEXES

- | -

SOUTENIR LA COMPÉTITIVITÉ ET L'EMPLOI



1 - POURSUIVRE L'EFFORT SUR L'EMPLOI

**2 - ACCOMPAGNER LES RESTRUCTURATIONS
INDUSTRIELLES ET LES MUTATIONS ÉCONOMIQUES**

**3 - DÉFENDRE L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DU
TERRITOIRE**

La situation de l'emploi en 2015 n'a pas connu en Eure-et-Loir d'amélioration notable par rapport à l'année 2014. L'Eure-et-Loir compte **35 478 demandeurs d'emploi** en catégories ABC (chômeurs tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ou exerçant une activité réduite) à fin décembre 2015. Sur un an, ce nombre a progressé de **+ 4,9%**.

1 - POURSUIVRE L'EFFORT SUR L'EMPLOI

Les catégories de demandeurs d'emploi les plus touchées demeurent les chômeurs de longue durée avec une augmentation annuelle de **12,6%** (soit 16 907 demandeurs à fin décembre 2015) et les seniors qui progressent de 8,9% sur un an.

La catégorie des jeunes demandeurs d'emploi de catégorie A connaît une baisse sensible sur l'année grâce notamment aux **emplois d'avenir**. Son nombre chute de **8,3%** en Eure-et-Loir confirmant ainsi la tendance à la baisse relevée en région Centre-Val de Loire (-6,6%) et au niveau national (-4,0%).

Par zone d'emploi, le taux de chômage est de 8,8 % pour Chartres, 12,6 % pour Dreux, 10,3 % pour Châteaudun et 9,1 % pour Nogent-le-Rotrou.

Situation au 31/12/15	CAE	CIE	Emploi d'Avenir
Objectif 2015	1455	415	725
Réalisés	1360	486	700
% de réalisation	93,5%	117,1%	96,6%

- LA PROMOTION CONTINUE DES EMPLOIS D'AVENIR

700 emplois d'avenir ont été prescrits en 2015 sur un objectif de 725 soit un taux de réalisation de **96,6%**.



*Signature du 800^{ème} emploi d'avenir
(arrondissement de Dreux)*

Wassim Kamel, sous-préfet de l'arrondissement de Dreux, a signé en septembre 2015 à la mairie de Marville-Moutiers-Brûlé le **800^{ème} emploi d'avenir de l'arrondissement** depuis le lancement de cette mesure en octobre 2012. Le sous-préfet a rappelé le travail efficace de la Mission locale pour son travail d'accompagnement dans ce dispositif.

- LA POURSUITE DES CONTRATS UNIQUES D'INSERTION-CONTRATS D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CUI-CAE)

1360 contrats uniques d'insertion–contrats d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE dans le **secteur non-marchand**) ont été prescrits sur un objectif de 1455 (**93,5%**).

486 contrats uniques d'insertion–contrats initiative emploi (CUI-CIE dans le **secteur marchand**) ont été prescrits sur un objectif de 415 (**117,1%**).

- LA RÉUNION DU SERVICE PUBLIC DE L'EMPLOI LOCAL (SPEL)

Dans les arrondissements, les sous-préfets ont réuni et présidé tout au long de l'année le **Service Public de l'Emploi Local (SPEL)**. Le SPEL est **l'échelon territorial opérationnel de la mise en œuvre des politiques de l'emploi**. Composé des acteurs publics chargés de l'application de la politique de l'emploi et de la formation professionnelle (services de l'État, missions locales, Pôle emploi, chefs d'entreprise...), il vise à promouvoir les différents dispositifs de l'État liés à l'emploi.

A Dreux, le sous-préfet de l'arrondissement a contribué à la mise en place du nouveau **Service Public de l'Emploi de Proximité (SPEP)**.



Service public de l'emploi de proximité (Dreux)

Clin d'oeil sur l'entreprenariat féminin et la mixité



Les fleurons 2015 de l'économie eurélienne

Initié par la préfecture en 2001, le **concours "Fémin'initiatives"** a déjà récompensé près de 80 dirigeantes d'entreprises pour leur talent, leur originalité ou le caractère novateur de leur projet. L'objectif du concours est de rendre visible leur réussite et de transmettre le goût de la création d'entreprise à d'autres femmes.

Le 9 mars 2015, cinq chefs d'entreprise Euréliennes ont ainsi été mises à l'honneur par le préfet d'Eure-et-Loir, Nicolas Quillet. Chacune des lauréates a reçu un chèque de 940 €.

Mixité et Ambitions en territoire percheron

Le 18 février, la première action du projet **Mixité et Ambitions en territoire percheron** a réuni 150 personnes à Nogent-le-Rotrou. Le projet, impulsé par la sous-préfète de l'arrondissement de Nogent-le-Rotrou, Franceline Forterre-Chapard, vise à mettre en valeur les femmes et les hommes du territoire percheron qui, par leur métier ou par leur parcours, ont su aller au bout de leurs ambitions dans des métiers pour lesquels les préjugés ou les freins liés au genre sont encore très présents.



Mixité et Ambitions en territoire percheron

2 - ACCOMPAGNER LES RESTRUCTURATIONS INDUSTRIELLES ET LES MUTATIONS ÉCONOMIQUES

Tout au long de l'année, les services de l'Etat en Eure-et-Loir se sont fortement mobilisés sur les restructurations industrielles et les mutations économiques.

- L'ACCOMPAGNEMENT DES RESTRUCTURATIONS INDUSTRIELLES

1/ Le suivi de l'activité économique

En 2015, le préfet d'Eure-et-Loir a continué, comme cela a été institué dès le début de la crise économique en 2008, à réunir de façon régulière (tous les 6 mois) tous les banquiers de la place et les représentants du milieu économique au sein de **la commission départementale de financement de l'économie (CDFE)**. Cette instance a pour objectifs d'échanger sur la situation économique dans le département et de présenter les nouvelles mesures mises en place par le Gouvernement pour faciliter la vie des entreprises et les aider à gagner en compétitivité.

2/ Le soutien aux entreprises en difficulté

En relation avec le procureur de la République, le directeur de la Banque de France, chargé de la médiation départementale du crédit aux entreprises, le directeur départemental des finances publiques et le commissaire régional au redressement productif, le préfet d'Eure-et-Loir a permis à plusieurs entreprises importantes de trouver des solutions à leurs difficultés (y compris par un repreneur) et ainsi pérenniser plusieurs dizaines d'emplois.

- LE SUIVI DES MUTATIONS ECONOMIQUES

1/ Les conventions de revitalisation

- **ETHICON à Auneau** : la compensation des 338 emplois détruits s'élève à 1 863 000 €. Les comités d'engagement successifs ont permis la création, fin avril 2015, de 203,5 emplois en contrats à durée indéterminée.

- **Groupe DHL** : suite à la fermeture du site de logistique à Dreux, la convention, signée le 5 juin 2015 (durée : 2 ans), doit conduire à la création de 86 emplois. La contribution financière de la société DHL pour cette action de revitalisation s'élève à 431 000 €.

- **LUMILEDS** : (ex site du groupe PHILIPS) suite à la réduction des effectifs sur son site de Chartres, la convention, signée le 5 octobre 2015 (durée : 18 mois), doit conduire à la création de 55 emplois. La contribution financière de la société LUMILEDS s'élève à 318 000 €.

2/ Le Contrat de Redynamisation du Site de Défense (CRSD) de Châteaudun

Le CRSD conclu pour 4 ans, avec possibilité de prolongation d'un an, s'articule autour de trois axes majeurs suivants :

- Le soutien et développement de la formation initiale et continue,
- Le soutien à la création et au développement d'entreprises innovantes,
- La reconversion des sites libérés par la Défense

Le CRSD a pour objectif d'engendrer la création d'au moins 130 emplois.

L'élaboration du CRSD a été le fruit d'un travail partenarial qui a particulièrement tenu compte des directives du Premier Ministre. Il s'articule autour des 3 axes suivants :

- 1/ La relocalisation et le développement de la formation supérieure
- 2/ L'alliance de l'agriculture et du numérique
- 3/ La réhabilitation du quartier Kellermann avec notamment la création d'un centre de santé municipal.

Au total, 16,5 millions d'euros seront investis. L'Etat va accompagner ces projets à hauteur de 3,5 millions d'euros.



3/ La caserne Kellermann de Châteaudun en vente

La ville de Châteaudun a décidé de se porter acquéreuse du site. La municipalité souhaite y faire aboutir des projets comme la relocalisation et le développement de l'institut de formation en soins infirmiers (IFSI), l'institut de formation des aides soignantes (IFAS), la construction de 90 logements pour étudiants, la création d'un espace de prévention de santé, le transfert de différents services au public et la construction d'un centre de santé municipal.

Focus sur les aides des services fiscaux :

Les services des finances publiques ont contribué au dynamisme économique grâce à la promotion et au traitement du **crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)** qui rencontre un succès croissant auprès des entreprises. Le CICE sur les rémunérations versées en 2014 a ainsi pu bénéficier en 2015 à **6306 entreprises euréliennes** pour un montant total de **58,8 millions d'euros** (contre 30,46 millions d'euros en 2014 pour 4406 entreprises bénéficiaires).

Dans son **rôle de veille et de soutien à l'économie**, la DDFIP est restée présente auprès des entreprises éprouvant des difficultés conjoncturelles de trésorerie en accordant, en association avec l'URSSAF au sein de la commission des chefs de services financiers et des organismes de sécurité sociale (CCSF), des **plans d'apurement des dettes fiscales et sociales** compatibles avec les capacités des entreprises concernées. **Ce sont ainsi 24 entreprises, employant 595 salariés, qui ont pu bénéficier de facilités de paiement accordées par les créanciers publics.**

3 - DÉFENDRE L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE



Le Premier ministre, Manuel Valls, a inauguré, vendredi 6 février, "La Ruche", le tout nouvel écrin de production de cosmétique de Guerlain, à Chartres, en présence notamment de Bernard Arnault, PDG de LVMH et propriétaire de Guerlain depuis 1994, et de Laurent Boillot, président de Guerlain.

Le Premier ministre a visité une partie des 20 000 m² de l'usine qui tient son nom de l'abeille,

symbole de la marque. Le chef du Gouvernement a pu constater la rigueur des processus industriels qui mêlent à la fois des opérations très mécanisées et des opérations manuelles, parfois délicates, effectuées par des opérateurs.

Guerlain a investi une trentaine de millions d'euros dans ce site chartrain HQE, mention "excellent", qui emploie 350 salariés.

Dans son allocution, le Premier ministre a fait part de toute sa confiance en l'entreprise : **"C'est le seul moyen de retrouver de la croissance que de faire confiance aux entrepreneurs et aux entreprises, parce que ce sont elles, dans le monde d'aujourd'hui, et cela a toujours été ainsi, qui créent de la richesse et de l'emploi"**. Manuel Valls a également salué les performances de l'entreprise Guerlain et plus globalement celles du groupe LVMH, notamment à l'international. Le groupe réalise un chiffre d'affaires d'environ 30 milliards d'euros, dont 90% à l'international.

- II -

ASSURER LA SÉCURITÉ DE LA POPULATION



1 - CONTRIBUER À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

2 - PRÉVENIR LES RISQUES

3 - LUTTER CONTRE L'INSÉCURITÉ ROUTIÈRE

**4 - ASSURER LA SÉCURITÉ DU CONSOMMATEUR ET
LA PROTECTION SANITAIRE**

5 - LUTTER CONTRE LA FRAUDE

1 – CONTRIBUER À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

En 2015, le département a enregistré une **baisse de la délinquance**, confortée par un **taux d'élucidation des atteintes en augmentation**. De manière générale, les services de l'Etat ont choisi d'**accentuer la prévention** et de **renforcer les liens avec la population** pour lutter contre toutes les formes de délinquance.

Près de 300 policiers et 550 gendarmes assurent la sécurité de la population dans le département.

En chiffres :

- lutte contre les cambriolages : **- 8%**
- coups et blessures volontaires : **+14 %**
- total des saisies d'avoirs criminels : **1 563 743 €**

Chiffres clés (Service Départemental d'Incendie et de Secours)

26 447 interventions ont été réalisées dans le département en 2015 :

Accidents de circulation routière sur voie publique :	2 265
Secours à personnes :	20 209
Feux et interventions assimilées (fuites de gaz, explosions...) :	2 834
Opérations diverses (pollutions, protections de biens...) :	1 139

Les Rencontres de la Sécurité 2015



Sapeurs-pompiers, policiers, gendarmes, sécurité civile, Croix-Rouge, Unité d'Intervention et de Sécurité Civile de Nogent-le-Rotrou et sécurité routière étaient réunis samedi 10 octobre à Chartres à l'occasion de la **3^{ème} édition des Rencontres de la Sécurité**. Un rendez-vous mis en place et coordonné par la préfecture d'Eure-et-Loir, sous l'impulsion du Ministre de l'Intérieur.

Le préfet du département, Nicolas Quillet, a visité les nombreux ateliers proposés au public, en présence du député-maire de la ville, Jean-Pierre Gorges.

- DES DISPOSITIFS INSTAURÉS POUR PREVENIR LA RADICALISATION

A la suite des attentats de janvier et novembre 2015, l'Etat a renforcé les mesures de prévention du risque terroriste notamment en renforçant le suivi des personnes radicalisées ou susceptibles de l'être.

Dans ce cadre et à l'initiative du préfet d'Eure-et-Loir, des **séminaires de sensibilisation** au phénomène de la radicalisation se sont multipliés. Tour à tour, les proviseurs, conseillers principaux d'éducation, infirmières, assistantes sociales, agents publics et collectivités territoriales

ont été réunis avec un double objectif : une prise de conscience quant à l'ampleur du phénomène et la mise en place d'un réseau de détection précoce et performant. A cet égard, **une cellule de suivi des personnes en voie de radicalisation** a été créée en novembre 2015 à la préfecture.

Parallèlement et en coopération avec le DASEN, le CESEL (comité d'Education à la Santé d'Eure et Loir) et le barreau de Chartres, des sessions de **théâtre interactif** ont été mises en place et ont permis de sensibiliser plus de 500 collégiens et lycéens aux risques de l'emprise mentale liés à l'internet.

- DES PARTENARIATS RENFORCÉS POUR LUTTER CONTRE LA DÉLINQUANCE ET PROTEGER LES VICTIMES

Prévention et citoyenneté : un réseau d'alerte étendu à l'ensemble du département

Le dispositif **"Participation citoyenne"** consiste à faire participer les habitants et les acteurs locaux de la sécurité à la lutte contre la délinquance de proximité et en particulier les cambriolages. Il a ainsi pour avantage, outre d'accroître la réactivité des forces de sécurité, de rendre efficiente la prévention de proximité par la dissuasion mais aussi de générer des solidarités de voisinage et de rassurer la population afin qu'elle retrouve confiance et tranquillité.



Signature de 23 conventions "Participation citoyenne" à Châteaudun par Sophie Roblin, sous-préfète de l'arrondissement

Signature de **23 conventions "participation citoyenne"** à la sous-préfecture de Châteaudun le 24 juin 2015 avec les communes d'Ozoir-le Breuil, Saint-Cloud-en-Dunois, Bonneval, Montboissier, Flacey, Nottonville, Varize, Cormainville, Fontenay-sur-Conie, Dancy, Bullainville, Courbehaye, Villiers-Saint-Orien, Brou, Saint-Avit-les-Guespières, Vieuvicq, Illiers-Combray, Charonville, Ermenonville-la-Grande, Ermenonville-la-Petite, Epeautrolles, Blandainville, et Sandarville.

Signature de **5 conventions "participation citoyenne"** à la préfecture de Chartres le 20 octobre 2015 avec les communes de Saint-Georges-sur-Eure, Gellainville, Ecrosnes, Clévilliers et Châtenay.



Signature de 5 conventions "Participation citoyenne" à Chartres par Carole Chevrier, sous-préfète de l'arrondissement de Chartres



Inauguration de "La Source" par le préfet d'Eure-et-Loir, Nicolas Quillet

La protection des victimes

Le 14 avril 2015, le préfet d'Eure-et-Loir a inauguré la **seule structure d'hébergement de jour du département pour femmes victimes de violences conjugales**, à Chartres.

Lieu de transition, d'échanges et de convivialité, l'accueil de jour permet aux femmes victimes de violences de rompre leur isolement et de trouver de l'aide. Il s'agit de **prévenir les situations d'urgence avec une prise en charge en amont**, en particulier pour préparer ou éviter un départ du domicile pour elles-mêmes, et souvent avec leurs enfants.

2 - PRÉVENIR LES RISQUES

- Prévenir contre les risques d'incendie et de panique

La **sous-commission départementale de sécurité contre les risques d'incendie et de panique**, dont la gestion est assurée par le service interministériel de défense et de protection civile et le service prévention du service départemental d'incendie et de secours, est un organe technique d'étude, de contrôle, de conseil et d'information du maire, autorité de police en matière de sécurité incendie dans les Etablissements Recevant du Public (ERP).

A ce titre, la commission émet des avis sur l'ouverture, l'exploitation et les modifications des ERP, suite à des visites sur site ou des études de dossiers (permis de construire et autorisations de travaux, manifestations exceptionnelles dans des ERP).

Durant l'année 2015, la commission s'est réunie à **17 reprises en formation plénière** à la préfecture, séances au cours desquelles **1319 dossiers** ont été étudiés.

La commission a par ailleurs procédé à **373 visites sur site, dont 70 en formation plénière**.

Une attention toute particulière a été portée sur les établissements sensibles : maisons de retraites, hôpitaux, discothèques, établissements comportant des locaux à sommeil (hôtels, foyers, centres de loisirs), ERP de 1ère catégorie (+ 1500 personnes).

Des exercices pour anticiper : La réalisation d'**exercices réguliers** est un facteur essentiel dans la préparation à la gestion de crise : les exercices permettent en effet de tester les plans de secours, faire travailler les services ensemble et détecter les points faibles afin d'améliorer les dispositifs et procédures.

Le 6 octobre 2015, un exercice a été réalisé **au centre de détention de Châteaudun** pour tester le **nouveau plan particulier d'intervention**. Des moyens conséquents ont été engagés par les pompiers, la gendarmerie, le SMUR, le SAMU et les équipes régionales d'intervention et de sécurité (ERIS). Le scénario prévoyait un incendie dans une buanderie, la mise en scène de rebelles équipés d'armes artisanales et le décès d'un détenu. L'opération a été pilotée depuis la préfecture d'Eure-et-Loir. Le sous-préfet de Châteaudun était sur place durant l'exercice.

- Agir pour la sécurité des sites préfectoraux

L'année 2015 a vu un travail important réalisé pour la sécurité des sites préfectoraux, à commencer par l'élaboration d'un plan de sécurité de l'ensemble des sites. Les actions ont été orientées dans 3 domaines :

- **réalisation de travaux** : installation de systèmes de vidéoprotection dans les sous-préfectures de Nogent-le-Rotrou et Châteaudun, extension des systèmes de Chartres et Dreux, création d'un bureau d'accueil sécurisé à la préfecture et contrôle d'accès par la carte agent de l'Hôtel de Ligneris (Hôtel préfectoral);

- **information et sensibilisation des agents** : organisation de réunions d'information par direction, diffusion de 9 notes d'information, dont 2 dans le cadre de VIGIPIRATE, création d'une rubrique sécurité sur l'intranet, formation incendie et extincteur;

- **contrôles et vérifications réguliers du bon fonctionnement des systèmes d'alarme**, au-delà des vérifications réglementaires.

Enfin, l'Hôtel de Ligneris (Hôtel préfectoral) fait désormais l'objet d'un **plan établissement répertorié (PER)** du SDIS : en cas d'intervention, les sapeurs-pompiers disposent d'une procédure d'intervention prédéfinie et adaptée au site, gain de temps et d'efficacité.

3 – LUTTER CONTRE L'INSÉCURITÉ ROUTIÈRE

- Renforcer la prévention chez les usagers de la route



En 2015, les indicateurs de l'accidentalité ont évolué favorablement en Eure-et-Loir avec une baisse très significative du nombre d'accidents et de blessés. Le nombre de personnes tuées dans les accidents de la route a également diminué, alors qu'au niveau national la tendance s'est inversée depuis fin 2014. Ainsi, on a enregistré **34 tués sur les routes du département en 2015, le plus faible nombre jamais enregistré.**

	Année 2014	Année 2015	Evolution
Accidents	381	336	- 12 %
Blessés	480	386	- 19 %
dont blessés hospitalisés	217	172	- 21 %
Tués	37	34	- 3

En Eure-et-Loir, sur les 10 dernières années, la tendance reste favorable avec une **diminution de 33% du nombre d'accidents**, et le nombre de personnes tuées a été réduit de moitié.



A l'initiative du préfet d'Eure-et-Loir, Nicolas Quillet, fin 2014, **un correspondant sécurité routière** est désigné dans chaque commune du département parmi les élus afin d'assurer un relais des politiques publiques.

Les correspondants sécurité routière de l'arrondissement de Châteaudun se sont réunis pour la première fois à la sous-préfecture le 3 février 2015.

- Accentuer la sensibilisation aux règles du code de la route : une alternative à la répression

A la veille du week-end de la Pentecôte 2015, une action de **"contrôles alternatifs"** a été menée sur la nationale 154, à l'initiative des services de l'Etat et du procureur de la République.

"A ceux qui ont réalisé un excès de vitesse de moins de 20km/h au-dessus de la limite, nous proposons une sensibilisation à la sécurité routière plutôt qu'une amende ou un point en moins", assure le directeur de cabinet du préfet d'Eure-et-Loir, Frédéric Clowez.

Des vidéos, un quiz et le témoignage d'un traumatisé crânien à la suite d'un accident de la route, ont été soumis aux contrevenants.



En outre, depuis septembre 2015, les personnes convoquées au tribunal de Chartres dans le cadre des audiences d'ordonnances pénales pour des délits routiers (alcool au volant, consommation de stupéfiants, conduite sans permis ou sans assurance) peuvent assister à une **séance collective de sensibilisation aux risques routiers**, qui rappelle les enjeux de la sécurité routière.



A la demande du préfet d'Eure-et-Loir, **trois spots de sensibilisation à la sécurité routière** ont été réalisés en 2015 sur les thèmes suivants : les jeunes et le cannabis ; l'alcool festif chez les quinquagénaires ; le téléphone portable au volant.

Ces courts-métrages ont été réalisés par des jeunes pour des jeunes.

Régulièrement, des **actions de sensibilisation sur les dangers de la conduite en état d'alcoolémie** ont été réalisées dans les discothèques du département.

L'objectif premier est de désigner dès l'arrivée des clients le **« SAM »** de soirée : **"celui qui conduit, c'est celui qui ne boit pas"**.



"Celui qui conduit, c'est celui qui ne boit pas", à la discothèque "Le Colibri"

4 - ASSURER LA SÉCURITÉ DU CONSOMMATEUR ET LA PROTECTION SANITAIRE

- INTERVENIR POUR UNE MEILLEURE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

En 2015, les denrées animales ou d'origine animale et les établissements qui les produisent ou les transforment ont fait l'objet de contrôles de salubrité, menés par le service qualité et sécurité des aliments, dans une finalité de préservation de la santé publique. Ainsi, les industries agro-alimentaires, les abattoirs, les établissements de restauration collective ont fait l'objet de contrôles soutenus auxquels les suites appropriées ont été données.



Le 24 août 2015, en présence de la sous-préfète de l'arrondissement de Chartres, Carole Chevrier, les services de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations ont procédé au contrôle du restaurant *Le Bistrot de la cathédrale* à Chartres.

L'objectif de ce contrôle était de **vérifier le respect des règles d'hygiène et de sécurité des lieux.**

- GARANTIR LA TRANQUILLITÉ DU CONSOMMATEUR

La protection économique et la sécurité physique des consommateurs constituent une mission permanente des services de l'Etat. **L'Opération Interministérielle Vacances (OIV)** est un temps particulièrement fort de leur activité puisque, du 15 juin au 15 septembre. Elle vise à valoriser l'offre touristique départementale par l'exercice d'une **surveillance accrue de la sécurité des personnes et des biens, de la qualité et de la sécurité des produits et des prestations offertes au public.**

Au total, 312 établissements ont été inspectés à l'été 2015, soit :

- 23 établissements d'activités physiques et sportives,
- 71 Accueils Collectifs de Mineurs,
- 85 établissements dans le secteur alimentaire
- 12 établissements liés aux animaux,
- 121 établissements d'hébergement, de commerce et services divers liés au tourisme et sites Internet.

Si, traditionnellement, les équipements sportifs et les accueils collectifs de mineurs, compte tenu des enjeux de sécurité qui leur sont associés, font l'objet d'une surveillance particulière, un focus particulier a été exercé sur les chambres d'hôtes et la restauration traditionnelle commerciale.

Enfin, l'activité de contrôle a aussi visé les centres équestres, piscines, bases nautiques et de loisirs, les activités commerciales non sédentaires et les refuges et pensions pour animaux.

Le taux de non-conformité observé est en légère augmentation par rapport à 2014 et se traduit par 3 fermetures, 9 procès-verbaux, 27 mises en demeure et 52 avertissements.



Le 31 juillet 2015, en présence du sous-préfet de l'arrondissement de Nogent-le-Rotrou, Franceline Forterre-Chapard, les services de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations ont procédé au contrôle de l'accueil collectif de mineurs (ACM) de La Loupe.

Précisément, l'objectif du contrôle d'un ACM est de **vérifier la sécurité physique, morale et affective des enfants et d'analyser la qualité du projet éducatif et des intentions pédagogiques.**

– ASSURER LA PROTECTION SANITAIRE

- **La surveillance des eaux de boisson** : Le plan de contrôle de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine, mis en œuvre au titre du code de la santé publique, a été réalisé à 100% : **2812** prélèvements.

Les 454 analyses de pesticides et 2 757 mesures de nitrates permettent de constater une **légère amélioration** par rapport aux chiffres 2014 : la proportion de population desservie par une eau non conforme en 2015 est de 7,3 % contre 7,7 % pour les nitrates et de 8,0 % au lieu de 8,4 % pour les pesticides. Toutefois, les efforts consentis par les collectivités et les financeurs (conseil départemental, agences de l'eau et Etat) sont indéniables et ont notamment permis, en 2015, d'abandonner six captages dont la qualité n'était plus conforme à la réglementation.

- **La surveillance des eaux de loisirs** : **618** prélèvements ont été réalisés sur les **37 piscines** du département soit un taux de couverture de 98% du plan de contrôle réglementaire. En outre, **20** prélèvements ont été réalisés sur les **2 baignades** ouvertes pendant la saison estivale. La qualité bactériologique des eaux de loisirs est satisfaisante dans le département.

- **La prévention sanitaire** :



Le 12 février 2015, Annick Girardin, Secrétaire d'Etat au Développement et à la Francophonie, accompagnée de l'ambassadeur de Guinée en France, Amara Camara, était en déplacement au **centre de formation Ebola** de la sécurité civile à Nogent-le-Rotrou.

A l'UIISC n°1, sur plus de 4000 m², sont formés depuis le 24 novembre 2014 des personnels soignants et techniques à la **lutte contre le virus Ebola**. Au total, le centre de Nogent-le-Rotrou a formé 101 personnes au protocole ultra-rigoureux en matière de protection et de décontamination pour manipuler les patients atteints par le virus.

5 - LUTTER CONTRE LA FRAUDE

- Le Comité départemental anti-fraude (CODAF)

Le préfet d'Eure-et-Loir a réuni le 16 juin 2015 le comité départemental anti-fraude dans sa formation plénière, regroupant ainsi un bon nombre des services de l'Etat, ainsi que le procureur de la République près le TGI de Chartres et son adjoint.

La lutte contre la fraude permet à l'Etat de récupérer de l'argent public. Le CODAF permet de mener des opérations d'envergure et d'éplucher tous les chiffres des entreprises.



"Nous sommes passés de

314 000 € en 2012, à 815 000 € en 2013, à 1,7 million en

2014" a calculé le préfet du département. **"Avec notre nouvelle méthode de travail en toile d'araignée, on peut être meilleur"** a-t-il ajouté.

Le résultat financier n'est pas lié à la multiplication des opérations : 43 en 2013 et 41 en 2014, mais plutôt à un **ciblage plus affiné**. L'action en matière de travail illégal (60% des actions du comité) a été fructueuse dans le secteur automobile : 600 000 € de préjudices découverts en six opérations. Les commerces et les services ont rapporté 200 000 € en quatre opérations.

"Le choix des entreprises est collectif" a expliqué le directeur de cabinet. **"On étaye un début de fraude en associant tous les services"**.

Les sanctions sont d'ordre administratif et judiciaire. **"Les convocations en justice sont privilégiées même si les procédures sont longues"** a précisé le procureur de la République. Les sanctions administratives sont plus rapides : mises en demeure, fermetures, pénalités financières et amendes.

En 2015, les actions ont été menées principalement dans le secteur du BTP, des transports et de l'agriculture.

Dans le cadre du CODAF, la direction départementale des finances publiques (DDFIP) recueille auprès du substitut du procureur en charge de la lutte contre le travail illégal, les procès-verbaux établis par les administrations partenaires du CODAF et les exploite dans le cadre des opérations de contrôle fiscal externe. Ainsi, 33 opérations de contrôle dans le secteur du BTP et 13 opérations dans le secteur de l'agriculture ont pu être engagées au cours de l'année 2015.

- Les autres mesures de lutte contre la fraude fiscale et sociale

La direction départementale des finances publiques (DDFIP) contribue, en liaison avec ses différents partenaires (CPAM, CAF, URSSAF, MSA, RSI et Pôle Emploi), à la mutualisation de la lutte contre les fraudes fiscale et sociale. A ce titre, elle a transmis au cours de l'année 22 bulletins d'information à ses partenaires (14 vers l'URSSAF et 8 vers la MSA).

En 2015, deux plaintes pour fraude fiscale ont été déposées auprès du parquet.

- III -

**PARTICIPER AU DÉVELOPPEMENT
DURABLE DU TERRITOIRE**



1 - PROMOUVOIR L'AGRICULTURE

**2 - AMÉNAGER LE TERRITOIRE ET DÉFENDRE SON
ATTRACTIVITÉ**

**3 - PRÉSERVER DURABLEMENT LES RESSOURCES
DU TERRITOIRE**

1 – PROMOUVOIR L'AGRICULTURE

- La réforme de la politique agricole commune (PAC)

Pour faire face au caractère exceptionnel de la campagne PAC 2015, **un chantier considérable a été confié à l'IGN pour recalibrer les contours des surfaces agricoles** et identifier précisément les surfaces non agricoles. En outre, un dispositif d'avancement de trésorerie a été mis en place afin de faire face à une conjoncture économique difficile.

Pour la campagne 2015, **3924 dossiers PAC ont été télédéclarés** soit un taux de télédéclaration **95 %**.

- Le renforcement du contrôle des structures

Le contrôle renforcé permet de limiter les agrandissements "excessifs" et de promouvoir la diversité des produits et des modèles de production.

Le plan spécial élevage : Le plan de soutien à l'élevage français a été présenté au conseil des ministres le 22 juillet 2015. Dans ce cadre, **une cellule départementale d'urgence** réunissant un ensemble d'acteurs a été instituée. Grâce à la mobilisation de celle-ci, la grande majorité des demandes d'allègement des charges déposées par les éleveurs d'Eure-et-Loir a été versée au 31 décembre 2015 pour un montant de **214 500€**.

La procédure calamité agricole : Lors du comité sécheresse du 23 juillet 2015, la procédure calamité agricole pour les productions fourragères a été lancée. Une première visite de la mission d'enquête a eu lieu le 3 août sur deux exploitations d'élevage du département. Une seconde visite pour mieux déterminer les pertes sur le maïs ensilage a eu lieu le 16 septembre et le comité départemental d'expertise s'est réuni le 22 septembre. Le dossier eurélien a obtenu un avis défavorable le 9 décembre 2015. Une nouvelle demande de réexamen a été faite.



Le représentant de l'Etat, Frédéric Rose, en visite dans une exploitation laitière

A l'invitation de la FDSEA 28 et des Jeunes Agriculteurs (JA) 28, le sous-préfet de l'arrondissement de Dreux a représenté le préfet d'Eure-et-Loir lors de la visite de l'exploitation laitière de M. Provot dans le Perche le 24 juillet.

Le représentant de l'Etat a souhaité comprendre les difficultés rencontrées par les agriculteurs et le désarroi de la profession dans le contexte de crise au sein de la filière agricole française. Mais il a également tenu à défendre les **mesures du plan de soutien à l'élevage** et les avancées significatives du gouvernement en faveur des éleveurs.

2 – AMÉNAGER LE TERRITOIRE ET DÉFENDRE SON ATTRACTIVITÉ

- Les aménagements routiers et ferroviaires



1/ L'A154-12

L'année 2015 a été marquée par l'achèvement de la **deuxième phase de concertation relative au choix d'un tracé de référence pour l'aménagement des RN 154 et 12 à deux fois deux voies par recours à la concession autoroutière.** 1100 participants aux réunions publiques et près de 1000 contributions ont été enregistrées au cours de cette concertation. Ce travail a permis de constituer les dossiers en vue de la déclaration d'utilité publique.

Le tracé privilégié de la future A154, ainsi que ses entrées et sorties, ont été présentés aux élus et aux associations le 30 juin 2015 par le préfet de la région Centre-Val de Loire, Michel Jau, à la préfecture d'Eure-et-Loir à Chartres.

2/ Les autres opérations routières

Les travaux de suppression du passage à niveau 3 bis (PN 3bis) à Chartres ont été poursuivis avec la mise en service de la trémie permettant aux automobilistes de passer sous la voie ferrée.

De même, les travaux d'aménagement d'un carrefour giratoire sur la RN 12 à l'est de Dreux ont été engagés.

Le comité de pilotage de l'étude relative à la déviation de la RN 10 à Marboué a été mis en place et les études d'opportunité engagées. Les études de projet pour la suppression du passage à niveau dit d'Authueil sur la RN 10 se sont poursuivies.

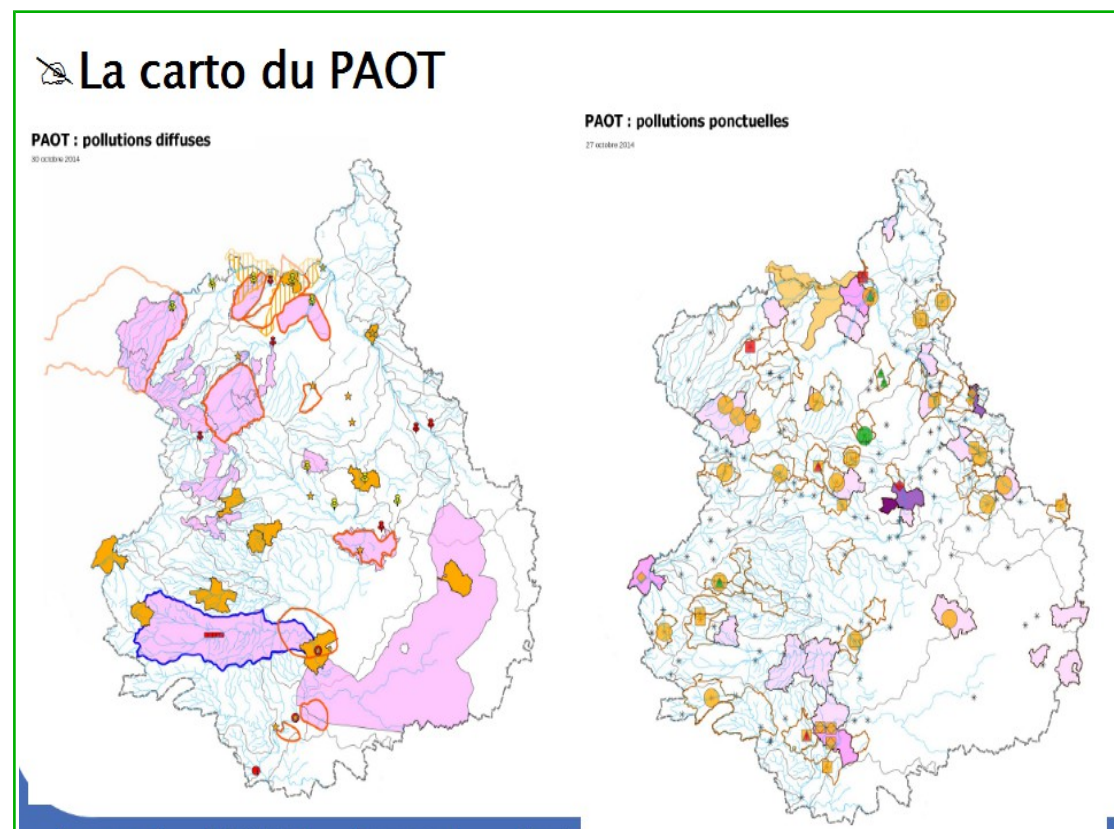
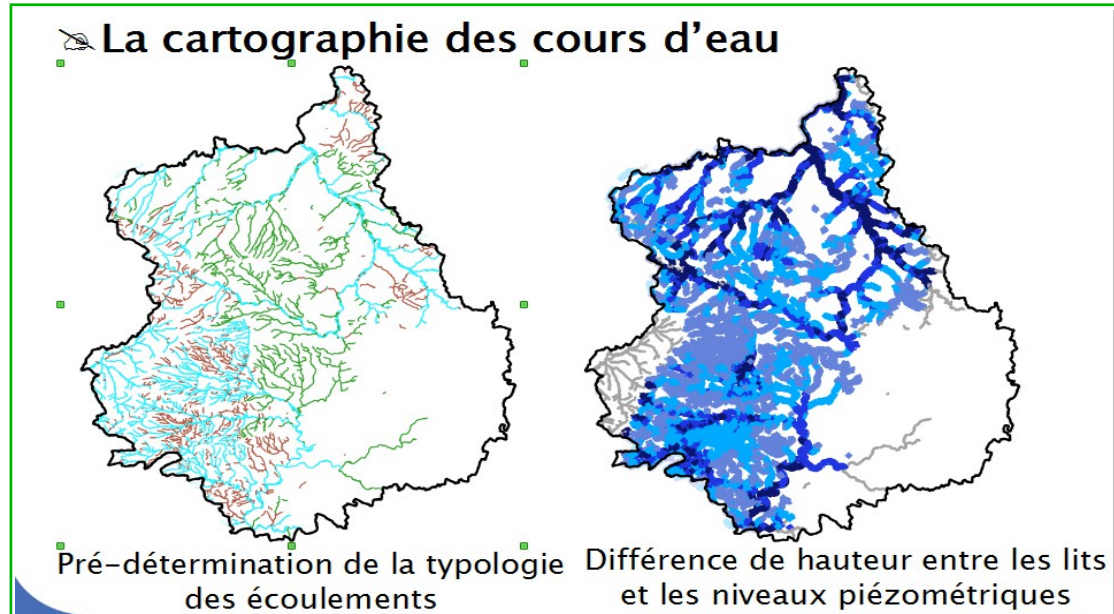
3 – PRÉSERVER DURABLEMENT LES RESSOURCES DU TERRITOIRE

- La protection des ressources naturelles

1 – La mise en oeuvre de la cartographie des cours d'eau

Si l'identification des principaux cours d'eau est partagée par l'ensemble des acteurs, la **différence entre certains cours d'eau et fossés est parfois plus délicate.** Cette distinction emporte des conséquences substantielles puisqu'elle conditionne la **nécessité ou pas de déposer un dossier au titre de la loi sur l'eau** pour intervenir sur l'écoulement au-delà de l'entretien courant.

Le service de la gestion des risques de l'eau et de la biodiversité de la direction départementale des territoires a engagé d'une part un travail de **cartographie des cours d'eau au titre de la réglementation loi sur l'eau** et, d'autre part, un travail sur un **guide d'entretien des cours d'eau**. Dans ce cadre, 1972 expertises ont ainsi été menées par l'ensemble des acteurs.



2 – La protection de la ressource en eaux souterraines

En Eure-et-Loir, une cinquantaine d'établissements classés (en activité ou à l'arrêt) font l'objet d'une **surveillance des eaux souterraines**. L'objectif est de répondre à la problématique de présence de composés organo-halogénés volatils (COHV) détectée par l'Agence Régionale de Santé dans le cadre des contrôles des eaux destinées à la consommation.

Les teneurs mesurées dans les eaux destinées à la consommation humaine restent en dessous des seuils de potabilité. Le dernier récapitulatif annuel des mesures montre une baisse des concentrations observée ces dernières années à Auneau et à Bonneval et des tendances à la dégradation à Saint Lubin de la Haye et Thiron Gardais sans toutefois que celles-ci soient très marquées.

3 – Le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (SDGC)

Le SDGC précise, pour une durée de 6 ans, la gestion mise en œuvre pour le petit et grand gibier, les dispositions permettant un équilibre entre les espèces présentes et les activités agricoles et forestières, et les actions en vue de préserver les habitats de la faune sauvage.

4 – Le deuxième protocole quadripartite relatif au traitement des atteintes à l'environnement (Etat, ONEMA, ONCFS, Justice)

Le deuxième protocole entérine une organisation et coordination inter-services existante et fonctionnelle de la **police de l'environnement**. Il précise les enjeux et le ciblage des actions de police, les modalités pratiques d'intervention et de contrôles des agents sous l'autorité judiciaire.

Le bilan de 2015 a porté sur **2345 opérations de contrôles** des inspecteurs de l'environnement eau et nature. **351 contrôles** ont été déclarés **non conformes** et ont donné lieu à des suites administratives ou judiciaires.

5 – La publicité dans l'environnement

La loi du 12 juillet 2010 prévoyait que les pré-enseignes publicitaires qui dénaturaient les entrées de ville devaient être déposées avant le 13 juillet 2015.

Les services de l'Etat ont réalisé un inventaire sur 1000 km de routes départementales et dénombré plus de 600 panneaux à enlever. Tous les annonceurs concernés ont été avertis par courrier. Le taux d'enlèvement s'est élevé à **95%**.

Dorénavant, seuls peuvent bénéficier de pré-enseignes publicitaires les monuments historiques ouverts à la visite, les activités relatives à la vente de produits du terroir, les activités culturelles et les manifestations temporaires.

Abords de la RD910 - entrée de Chartres

Avant



Après



Les polices de l'eau et de la nature en Eure-et-Loir ont concrétisé leur partenariat à travers la signature d'un **protocole d'accord**, le 26 mai 2015, à la préfecture à Chartres, sous la présidence du préfet, Nicolas Quillet.

La préfecture d'Eure-et-Loir, le parquet de Chartres, l'Office national de la chasse et de la faune sauvage et l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques remplissent tous une mission de protection de la biodiversité de la ressource en eau et de préservation des milieux aquatiques. Le nouveau



protocole d'accord détaille le rôle de chacun afin de **coordonner leurs champs d'actions** et d'articuler efficacement le traitement des atteintes à l'environnement. L'enjeu du protocole est de **renforcer l'efficacité des polices de l'eau et de la nature dans le département**.

- Les installations classées pour la protection de l'environnement

Bilan 2015 des installations classées pour la protection de l'environnement

Installations classées soumises à autorisation ou enregistrement en fonctionnement - dont 4 Seveso seuil haut - dont 14 Seveso seuil bas - dont 31 établissements IPPC/IED - dont 21 carrières	377
Sites pollués ou potentiellement pollués	76
Visites d'inspections	225
Arrêtés préfectoraux d'autorisation et d'enregistrement	14
Arrêtés préfectoraux complémentaires	41
Arrêtés préfectoraux de mise en demeure	32
Procès-verbaux	10
Arrêtés de suspension d'activité	2
Arrêtés de consignation de sommes	2
Plaintes instruites	15

- IV -

MODERNISER L'ACTION PUBLIQUE



1 - RÉFORMER LE TEMPS SCOLAIRE

2 - DÉFINIR LE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

3 - POURSUIVRE LA RÉFORME DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

4 - AGIR EN FAVEUR DU LOGEMENT

5 - VERS UNE PRÉFECTURE NOUVELLE GÉNÉRATION

1 – RÉFORMER LE TEMPS SCOLAIRE

- Le Projet Educatif Territorial (PEdT)

La réforme des rythmes éducatifs et la mise en place de programmes éducatifs de territoire sont un gage de bonne articulation entre les temps scolaires et péri-scolaires, de coordination des différents acteurs agissant auprès des enfants et de montée en qualité des activités proposées.

Depuis la rentrée 2014, **les services de l'Etat ont accompagné 87 communes d'Eure-et-Loir dans la mise en œuvre de leurs programmes éducatifs de territoire** en veillant à la qualité éducative des activités périscolaires proposées aux enfants, et se sont attachés à développer des actions de formation au bénéfice de l'ensemble des acteurs concernés.

L'instruction interministérielle du 19/12/2014 portant sur la promotion de la généralisation des Projets Educatifs Territoriaux sur l'ensemble du territoire a généré une hausse significative du nombre de PEdT pour le département.

Sur 214 communes avec écoles, 9 communes seulement ne disposent pas d'un PEdT. Ainsi, **112 PEdT ont été signés en 2015** (contre 52 en 2014), représentant 96 % des communes avec écoles.

Les mesures incitatives et la généralisation des PEdT ont encouragé les collectivités à déclarer les temps d'accueils périscolaires :

- en 2014/2015 : 130 accueils périscolaires déclarés
- en 2015/2016 : 150 accueils périscolaires déclarés.

- La préparation de la réforme du collège qui s'appliquera à la rentrée 2016

La loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République prévoit que le collège unique soit repensé. Le collège de 2016 devra mieux enseigner les savoirs fondamentaux, former à d'autres compétences et avoir un fonctionnement quotidien assoupli pour s'adapter à la diversité des besoins des élèves.

La réforme du collège, qui entrera en vigueur à la rentrée 2016, accorde une **marge d'autonomie accrue aux établissements** pour mieux répondre aux besoins de leurs élèves. **Les équipes pédagogiques disposeront d'une plus grande marge de manœuvre** dans l'utilisation de la dotation et pour l'organisation de l'accompagnement personnalisé et des enseignements pratiques interdisciplinaires. La mise en œuvre des nouveaux cadres d'enseignement et d'organisation pédagogique suppose un effort de formation important.

Ainsi, pour les 39 collèges du département, les équipes de direction ont bénéficié dès le 23 novembre 2015 d'une **formation « Mieux apprendre pour mieux réussir »**. Au cours du premier semestre 2016, les équipes pédagogiques de l'ensemble des collèges seront réunies et 27 formations disciplinaires et au numérique seront dispensées.

- Les collèges préfigureurs du Plan Numérique

Le Ministère de l'Éducation Nationale a lancé en mars 2015 un **appel à projets « Collèges préfigureurs du Plan Numérique »**, visant à développer les pratiques numériques et l'utilisation de ressources d'apprentissage innovantes, par l'intermédiaire de l'équipement individuel des élèves et des enseignants, sur le niveau 5^{ème}. Quatre établissements ont été sélectionnés :

- Jean Monnet à La Loupe : équipement de portables hybrides ultra-légers, déploiement de bornes Wifi ;
- Les Petits Sentiers à Lucé (classé REP) : équipement de portables hybrides ultra-légers, déploiement de bornes Wifi ;

- Louis Armand à Dreux (classé REP+) : équipement de tablettes, déploiement de bornes Wifi ;
- Joachim du Bellay à Authon-Du-Perche : équipement portables hybrides ultra-légers, déploiement de bornes Wifi.

Le financement est mixte (État et collectivités). Le taux de prise en charge de l'État est fixé à 100% pour les collèges REP, 50% pour les autres. Cette subvention permet l'équipement en classes mobiles (15 tablettes ou PC portables) qui a vocation à perdurer dans le temps. Le master (pack logiciels de base) est proposé par la DANE (Délégation Académique au Numérique Éducatif).

- La promotion de la réussite éducative

L'éducation à la citoyenneté est une grande priorité de l'Éducation Nationale, notamment depuis janvier 2015. Les établissements scolaires veillent à préparer les jeunes à participer le mieux possible à la vie démocratique, en assumant et en exerçant leurs droits et leurs devoirs de citoyen.

Les cours d'enseignement moral et civique (EMC) ainsi que les formations des élèves délégués sont bien sûr prépondérants pour la réussite de cette éducation à la citoyenneté. Les établissements scolaires montent également de nombreux projets permettant aux élèves de participer activement à leur formation citoyenne.

En Eure-et-Loir, 23 collèges et 6 lycées ont déclaré avoir réalisé une ou plusieurs actions d'éducation à la citoyenneté en 2014-2015.

Environ **1300 lycéens** et **3900 collégiens** ont profité de ces actions telles que les actions interactives comme les reconstitutions de procès, le concours national de la Résistance et de la déportation ou encore le Prix de l'Éducation Citoyenne.

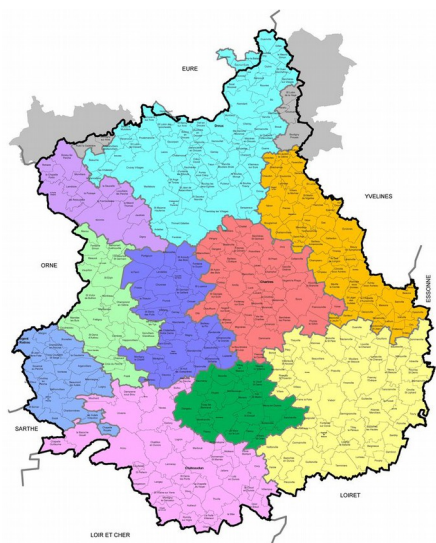


Le 30 janvier 2015, le préfet d'Eure-et-Loir a participé à l'inauguration du **Forum annuel de l'orientation** à Chartres. Il s'est réjoui que la mise en contact des élèves de collèges et de lycées avec les représentants du monde du travail puisse permettre aux premiers de construire leur projet professionnel et aux seconds de rencontrer ceux qui seront les salariés et les entrepreneurs de demain. Il a également souligné que "**la volonté du gouvernement est de faire de la politique de formation et de la résorption du chômage des jeunes l'une de ses priorités**". Cette volonté s'exprime notamment à travers la mise en place du dispositif des emplois

d'avenir. Le représentant de l'Etat a également insisté sur la **lutte contre le décrochage scolaire** et a rappelé les priorités du ministre chargé de l'éducation nationale à l'horizon 2017 : 1/ prévenir plus efficacement le décrochage afin de diviser par deux le nombre de jeunes sortant sans qualification du système éducatif; 2/ faciliter le retour vers l'école des jeunes ayant décroché.

Enfin, Nicolas Quillet a évoqué l'importance de **l'école numérique** et la nécessité de favoriser cet apprentissage. "**La révolution numérique est une chance pour l'école parce que les nouveaux outils offrent un potentiel de renouvellement pédagogique important, pouvant améliorer l'efficacité et l'équité du système éducatif**".

2 – DÉFINIR LE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE



Carte au 6 octobre 2015

Le renforcement des intercommunalités constitue l'un des faits majeurs de l'évolution du territoire national de ces trente dernières années. **La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi « NOTRÉ »)** est aujourd'hui un nouveau palier dans cette évolution.

La loi « NOTRÉ » s'inscrit dans le droit fil des préconisations de **rationalisation des territoires** déjà énoncées dans la **loi de réforme des collectivités territoriales du 17 décembre 2010** dont est issu le schéma départemental de coopération intercommunale de 2011 (SDCI). **Elle confie à cet effet au préfet de département la responsabilité d'élaborer un nouveau schéma fixant des objectifs plus approfondis de rationalisation dans la perspective de nouvelles compétences obligatoires dévolues aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre**

(EPCIFP) d'ici 2020.

La loi « NOTRÉ » prévoit **des intercommunalités plus grandes aux compétences élargies**. Ainsi, les points majeurs de cette réforme portent en particulier sur :

- le **seuil de population** fixé à **15 000 habitants** pour les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, avec des adaptations pour tenir compte des réalités de territoires, sans pour autant être inférieur à 5 000 habitants ;
- les **compétences obligatoires** qui seront progressivement dévolues aux communautés de communes et communautés d'agglomération d'ici 2020.

En Eure-et-Loir, douze communautés de communes ne respectent pas ces seuils.

Au terme d'une analyse territoriale et d'un travail de concertation avec les élus locaux, **un projet de schéma départemental de coopération intercommunale** a été présenté à la commission départementale de la coopération intercommunale le 16 octobre 2015. Ce projet ambitieux propose **la fusion, l'extension et la fusion-extension des communautés de communes**. **Le nombre d'EPCIFP serait réduit de moitié.**

Ce projet de schéma sera soumis à la consultation des communes et établissements publics de coopération intercommunale concernés et présenté à la commission départementale de la coopération intercommunale d'Eure-et-Loir fin janvier 2016.

En l'absence d'amendement pouvant recueillir les deux tiers des voix des membres, le schéma sera approuvé par arrêté préfectoral. L'année 2016 sera consacrée à la mise en œuvre de ce schéma **afin que les périmètres définitifs des EPCIFP soient fixés avant le 31 décembre 2016.**

La création de communes nouvelles

La loi n° 2015-292 du 16 mars 2015 relative à l'amélioration du régime de la commune nouvelle, pour des communes fortes et vivantes a prévu un système financier incitatif pour la fusion de communes.

Au 1^{er} janvier 2016, six communes seront créées ; elles se substitueront aux seize communes qui ont fusionné.

Le dispositif financier incitatif sera reconduit pour les communes qui délibéreront avant le 30 juin 2016 pour créer une commune nouvelle le 1^{er} janvier 2017.

Focus sur le schéma d'adaptation du réseau des trésoreries locales

Dans le cadre du schéma d'adaptation du réseau des trésoreries locales, un regroupement de trésoreries a été opéré dans le souci de conjuguer taille critique et proximité territoriale. Privilégier des structures mieux dimensionnées permet d'avoir des équipes plus professionnalisées et plus efficaces vis à vis des élus locaux et des usagers. Le regroupement des trésoreries s'est réalisé en lien étroit et en cohérence avec les intercommunalités dans le contexte de fusion de communes et de communautés de communes. La loi a instauré un dispositif favorable aux communes nouvelles, notamment **l'exonération de la contribution au redressement des finances publiques pendant trois ans**.

3 – POURSUIVRE LA RÉFORME DE LA POLITIQUE DE LA VILLE



Les services de l'Etat ont travaillé en étroite collaboration avec les collectivités locales pour parachever la réforme de la politique de la ville engagée en 2014. Elle s'est traduite par la signature, le 3 juillet 2015, par de nombreux partenaires, des **quatre contrats de ville** en Eure et Loir :

- D'une part, **celui de la communauté d'agglomération de Chartres métropole et des communes de Chartres, Lucé et Mainvilliers**;
- D'autre part, **celui de la communauté d'agglomération du Pays de Dreux et des communes de Dreux et de Vernouillet**
- Enfin, **ceux des communes de Châteaudun et de Nogent le Rotrou.**

Les contrats de ville **permettent de faire force commune autour de territoires en difficulté**. Ils sont **un cadre pour développer la mutualisation et l'échange entre acteurs** afin d'articuler les dispositifs.

Ces contrats sont articulés autour de quatre piliers : la cohésion sociale, le développement économique et l'emploi, le cadre de vie et le renouvellement urbain, les valeurs républicaines et la laïcité. En vigueur pour la période 2015/2020, ces contrats feront l'objet d'une évaluation à mi-parcours.

La mise en place de **conseils citoyens** sur l'ensemble des **territoires retenus dans la géographie prioritaire** permet aux habitants de **participer à la décision** et à l'identification des besoins à soutenir en priorité.

Parallèlement, **la rénovation urbaine des quartiers** se poursuit avec :

- la fin des engagements financiers du premier programme. Depuis 2004, **92 millions d'euros ont été engagés par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine**, pour **380 millions d'euros de travaux**, sur l'ensemble du département ;

- le lancement du **Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU)** avec deux quartiers d'intérêt national à Chartres et à Dreux-Vernouillet, et un quartier d'intérêt régional à Mainvilliers.

4 – AGIR EN FAVEUR DU LOGEMENT

- La loi pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové (ALUR)

Les services de l'Etat ont poursuivi en 2015 la **campagne d'information auprès des élus** lancée en 2014, pour l'intégration des dispositions de la loi ALUR et de la loi NOTRÉ en 2015 en matière d'urbanisme. Des plaquettes d'information ont été réalisées pour éclairer les élus sur ces sujets.

Il s'agissait d'**alerter les élus sur la nécessité de réviser leur plan d'occupation des sols** et de **grenelliser leurs plans locaux d'urbanisme**, de les sensibiliser à l'intérêt de **mettre en place un plan local d'urbanisme intercommunal**, afin de travailler sur leur projet de territoire, mais également de favoriser l'implantation des schémas de cohérence territoriale sur le département.

- Le logement locatif social public

En 2015, **307 logements sociaux ont été financés**, permettant ainsi de dépasser l'objectif régional.

- Le plan de rénovation énergétique de l'habitat



Le plan de rénovation énergétique de l'habitat s'est poursuivi avec le grand succès du **programme "Habiter Mieux"** pour la rénovation énergétique des logements des propriétaires occupants.

225 projets de rénovation, visant à économiser l'énergie, ont ainsi été financés par l'Agence Nationale de l'Habitat en 2015.

5 – VERS UNE PRÉFECTURE NOUVELLE GÉNÉRATION

Le ministre de l'Intérieur a présenté lors du **comité technique spécial des préfetures du 9 juin 2015 le Plan « Préfectures Nouvelle Génération »**. Ce plan a vocation à tracer un horizon pour les services des préfetures et des sous-préfetures, à **définir des priorités dans les missions et à adapter en conséquence les moyens qui y sont affectés**.

L'objectif est d'**inscrire les préfetures dans l'avenir des territoires**, en repensant les missions, en mobilisant les nouvelles technologies, et en organisant la requalification des parcours de carrière des agents.

Les réflexions menées dans ce cadre s'appuient sur quelques **grands principes directeurs** :

- Permettre aux préfetures de répondre aux enjeux de demain en renforçant les **missions prioritaires** pour le ministère de l'Intérieur : **lutte contre la fraude documentaire, gestion locale des crises, coordination territoriale des politiques publiques, expertise juridique et contrôle de légalité**.
- Veiller à l'**égalité d'accès au service public de toutes les populations**, préserver la **qualité** du service et **simplifier** les procédures, éviter les déplacements de l'utilisateur en préfecture.
- S'appuyer sur les technologies existantes (numérisation, plateformes, télé procédures, etc.) pour exercer autrement la mission de délivrance de quatre titres (Carte Nationale d'Identité, Passeport, Permis de conduire, Certificat d'immatriculation).
- Étudier la possibilité de recourir à un opérateur agissant sous le contrôle du ministère de l'Intérieur, pour la réalisation de certaines tâches, en excluant toute privatisation.

Dans ce cadre, 2015 a été l'année du commencement des réflexions, portant notamment sur la préparation des agents à cette profonde évolution des missions de la préfecture.

Les sous-préfetures : vers une administration de proximité mieux adaptée et plus réactive

Dans le cadre de la directive nationale d'orientation 2010-2015, chaque sous-préfecture d'arrondissement a travaillé en 2014 et 2015 sur son **projet de service**. Le projet de service a permis de mener une réflexion sur **l'organisation de la sous-préfecture** et sur **l'évolution des missions de l'Etat dans l'arrondissement** au regard du contexte local, afin de répondre dans les prochaines années aux enjeux stratégiques de l'arrondissement. 2015 a été l'année de l'application et de l'appropriation de ces missions par les agents.

- V -

AMÉLIORER LE SERVICE RENDU



1 - POURSUIVRE L'AMÉLIORATION DU SERVICE À L'USAGER

2 - RENFORCER LE SERVICE RENDU AUX COLLECTIVITÉS

1 - POURSUIVRE L'AMÉLIORATION DU SERVICE À L'USAGER

- LA QUALITÉ DU SERVICE RENDU

Dans une dynamique d'amélioration continue, les services de délivrance de titres et ceux du bureau des élections et de la réglementation en charge des polices administratives sont depuis 2012 labellisés au titre de la qualité.



La certification **Qualipref 2.0**, obtenue en novembre 2015, formalise le renouvellement pour trois ans de celle obtenue en 2012, et intègre également les nouveaux engagements en matière d'utilisation de nouvelles technologies pour répondre aux attentes des usagers. A cet égard, l'évolution apportée par **l'information via sms des usagers des permis de conduire** est remarquable puisqu'elle simplifie considérablement la démarche de l'utilisateur.



La sous-préfecture de Dreux a également obtenu la labellisation **Qualipref 2.0** en 2015.

A ce titre, le sous-préfet de l'arrondissement, Wassim Kamel, a réuni l'ensemble des membres du comité local des usagers en juin pour leur présenter les résultats de l'enquête de satisfaction des usagers. Avec **plus de 75 % de taux de satisfaction** sur l'ensemble des items, la qualité de l'accueil à la sous-préfecture de Dreux a été saluée par l'ensemble des partenaires.

Les services des finances publiques ont poursuivi quant à eux la promotion de la déclaration de revenus en ligne et des moyens modernes de paiement. En 2015, **plus de 87 000 particuliers euréliens ont déclaré leurs revenus en ligne, soit 37 % des foyers fiscaux** d'Eure-et-Loir, représentant une progression de près de 11 % par rapport à 2014 et plus de 56% ont acquitté cet impôt de façon dématérialisée (paiement par Internet ou par smartphone).

Parallèlement et en association avec les collectivités locales volontaires, la direction départementale des finances publiques d'Eure-et-Loir (DDFIP) a développé la mise en place du **titre payable par Internet (TIPI)** qui offre aux usagers des services publics locaux la possibilité de s'acquitter de leurs factures en ligne (eau, assainissement, activités périscolaires, ...). En outre, elle a communiqué activement sur l'achat en ligne des timbres fiscaux, en vue de leur dématérialisation complète.

Le centre de contact : une plate-forme téléphonique aux horaires élargies, ouverte toute l'année. **Un service téléphonique performant** au bénéfice des usagers d'Eure-et-Loir et de Seine-Saint-Denis, **pour répondre à toutes questions sur leur dossier personnel**. Ouvert du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h00 - **0811 90 91 92**.

financespubliques28@dgfip.finances.gouv.fr



En 2015, le centre de contact a traité **99 242 appels téléphoniques** et **23 688 courriels** de particuliers.



Dans le cadre de la **Semaine de l'innovation publique**, Clotilde Valter, Secrétaire d'Etat chargée de la Réforme de l'Etat et de la Simplification, a fait étape à Chartres, mardi 13 octobre.

Accueillie par le préfet d'Eure-et-Loir, Nicolas Quillet, Mme Valter a pu découvrir plusieurs dispositifs liés aux services publics euréliens.

En premier lieu, **la trésorerie hospitalière départementale (THD)**, inédite en France, qui gère de façon dématérialisée les trésoreries des six centres hospitaliers du département. Le dispositif a été salué par la Secrétaire

d'Etat qui a pu échanger avec le personnel. **"La spécialisation des agents, concentrés sur des compétences spécifiques, répond à une logique de simplification. Cela apporte une meilleure qualité de travail pour un service efficace".**

Un constat que Mme Valter a également dressé pour **le centre de contact de l'administration fiscale**. **"Le dispositif apporte une réponse concrète et rapide aux usagers".**

C'est aussi le cas du **dispositif d'avertissement par sms de la disponibilité du permis de conduire à la préfecture**. **"C'est tout l'enjeu de la dématérialisation. Le numérique doit répondre aux besoins des citoyens. "**

Focus sur la saisine de l'administration par voie électronique



Depuis le 7 novembre 2015, les usagers (particuliers, professionnels ou associations) peuvent adresser en ligne leurs demandes d'information à l'attention de l'administration ou d'envoi de dossier lié à une démarche administrative.

Pour les démarches qui le permettent, ce service, facultatif et gratuit, permet de renseigner en ligne un formulaire de dépôt de demande, d'y joindre les pièces justificatives et de le transmettre aux services administratifs compétents.

- LA PERFORMANCE AU BÉNÉFICE DES USAGERS

L'accueil des usagers, la qualité et la performance du service rendu sont depuis plusieurs années une priorité des services de délivrance de titres. Cela se traduit par des objectifs en termes de délais de traitement des demandes d'une part, et de satisfaction à des engagements de qualité d'autre part.

Les services du bureau de l'état civil et des étrangers et du bureau des usagers de la route ont désormais atteint les standards attendus **en termes de délais de délivrance de titres**.

- Le bureau de l'état civil et des étrangers :

- centralisation des cartes nationales d'identité à Chartres - délais de traitement très satisfaisants : de 2 à 5 jours – objectifs : renforcer les liens avec les communes et accentuer la lutte contre les tentatives d'obtention frauduleuses
- à compter du 1^{er} octobre 2015, transfert à la plateforme de Tours de l'instruction des demandes de naturalisation
- consolidation des délais de traitement des demandes de titres de séjour (premières demandes et renouvellements), désormais conformes aux valeurs cible fixées par le ministère
- maintien des objectifs en matière d'éloignement, dans le cadre d'une collaboration exemplaire avec les services de gendarmerie et de police.

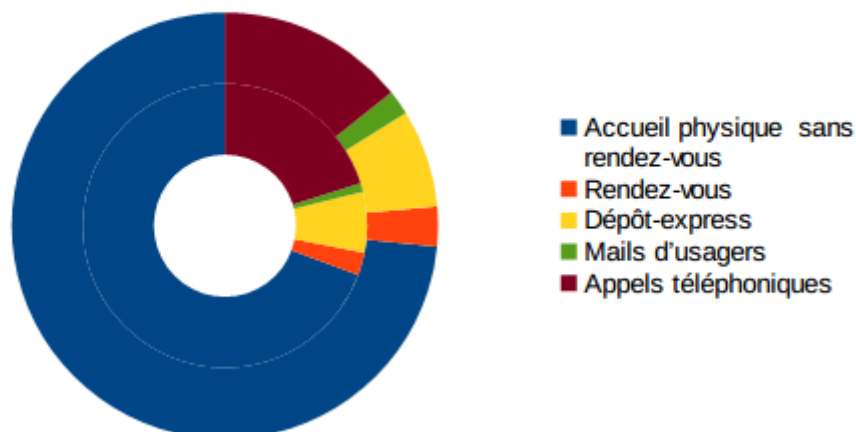
- Le bureau des usagers de la route :

- centralisation en préfecture des commissions médicales de Nogent-le-Rotrou à compter du 1^{er} octobre 2015 et de Châteaudun à compter du 1^{er} janvier 2016. Cette opération permet le traitement de l'ensemble de la procédure, visite médicale, instruction et traitement du permis de conduire sur un même site et simplifie la gestion des processus.
- accueil sur rendez-vous : ce dispositif rencontre un succès et est apprécié des usagers
- délais de traitement maintenus à un niveau conforme aux objectifs nationaux pour les cartes grises et considérablement améliorés pour les permis de conduire.



ZOOM SUR L'ACCUEIL EN PREFECTURE DE CHARTRES

2015 (extérieur) et 2014 (intérieur)



Délivrance de titres Éléments chiffrés

Activité liée à l'accueil	2014	2015
Nombre de personnes reçues en préfecture aux guichets	67243	63493
Nombre de prises de rendez-vous	2502	2611
Nombre de dossiers recueillis par les dépôts-express	6664	6429
Nombre d'appels traités sur les lignes dédiées de la préfecture (permis de conduire et cartes grises)	19548	12318
Nombre de mails d'usagers traités	978	1626

Activité liée à la production de titres	2014	2015
Nombre de dossiers de CNI traités	30188	27483
Nombre de cartes de séjour de 1 an délivrées	1961	2148
Nombre de cartes de séjour de 10 ans délivrées	1514	1929
Nombre de titres d'identité républicaine délivrés	288	382
Nombre de documents de circulation pour mineurs étrangers délivrés	235	216
Nombre d'opérations liées à l'immatriculation traitées (1)	61426	57336
Nombre de permis de conduire émis	20236	17874

Mesure de l'activité des services	2014	2015
Nombre de suspensions de permis en Eure-et-Loir (2)	2205	2259
Nombre d'éloignements	109	102
Nombre de dossiers de vidéoprotection/nombre d'autorisations	287/152	324/241
Nombre de dossiers armes	1394	2521

(1) Un nombre croissant de professionnels sont habilités à immatriculer des véhicules.

(2) soit 5,23 suspensions de permis pour 1000 habitants et une augmentation de 90,15 % des procédures depuis 2011.

- L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES À TOUS LES PUBLICS



Au 1^{er} janvier 2015, tous les Établissements Recevant du Public (ERP) devaient être accessibles. Le gouvernement a décidé de prolonger la dynamique de mise en accessibilité des ERP avec une nouvelle procédure : **l'Agenda d'Accessibilité Programmée**. Tous les propriétaires d'ERP, non accessibles au 1^{er} janvier 2015, avaient l'obligation de s'engager dans cette procédure en déposant un agenda avant le 27 septembre 2015. Au 31 décembre 2015, **1200 ERP étaient déclarés accessibles**.



Charte d'accessibilité de la préfecture aux usagers en situation de handicap mental

Le préfet d'Eure-et-Loir a signé le 24 juin 2015 **une charte** avec l'association "Les Papillons blancs" afin d'améliorer l'**accessibilité de la préfecture aux usagers en situation de handicap mental**. Dans ce cadre, des agents des services de délivrance de titres ayant suivi une formation spécifique, ont adapté leur attitude et pratiques professionnelles à l'accueil de ce public sensible. Le représentant de l'Etat s'est réjoui de cette initiative : **" Nous sommes très sensibles au handicap et nous sommes l'un des premiers établissements du département à se lancer dans cette expérimentation"**.

2 - RENFORCER LE SERVICE RENDU AUX COLLECTIVITÉS

- Optimiser la dématérialisation des actes administratifs

Les services des finances publiques ont développé leur action en matière de modernisation et d'optimisation des échanges avec les collectivités en accompagnant la dématérialisation des documents de la chaîne budgétaire et comptable. Au 31 décembre 2015, **plus de 98 %** des **1539 budgets** dématérialisaient leurs pièces comptables et leurs justificatifs (contre 10 % en octobre 2014).

- Soutenir financièrement les collectivités territoriales

1/ Dans le cadre du **contrat de plan Etat-Région Centre-Val de Loire** signé le 17 avril 2015, l'État mobilisera **plus de 362 millions €** sur la période 2015-2020 en région.

Pour l'Eure-et-Loir, depuis la signature de ce contrat, des projets départementaux ont d'ores et déjà bénéficié d'une subvention : la Maison de santé de Cloyes-sur-le-Loir pour un montant de **276 171€** et la Maison de santé des Bâtes pour un montant de **97 890€**.

2/ **Le FCTVA** - qui est un fonds permettant aux collectivités de percevoir le retour d'une partie de la TVA supportée sur certaines dépenses d'investissement - versé en 2015 s'élève à **26 869 306€**. Ce sont plus de 645 dossiers qui ont été instruits. En 2016, ce fonds sera étendu à certaines dépenses de fonctionnement des collectivités.

3/ En 2015, afin de soutenir l'investissement public local, le Gouvernement a augmenté le montant de **la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)** de manière substantielle au niveau national : 200 millions €. L'enveloppe allouée au département d'Eure-et-Loir pour la programmation DETR 2015 par le Ministère de l'Intérieur s'est élevée à **7 180 011 €** soit une **augmentation de l'enveloppe de 19 %** par rapport à celle de 2014. Sur cette base, une enveloppe réservée aux dossiers d'interconnexion des réseaux d'eau potable a été constituée, d'un montant de **1 409 964 €**. L'enveloppe restante, soit une somme de **5 770 047 €**, a fait l'objet d'une répartition entre les arrondissements du département, en fonction de la population des communes éligibles.

Sur 202 dossiers éligibles en 2015, **180** ont été soutenus au titre de la DETR.

- VI -

**POUR UNE MEILLEURE COHÉSION
SOCIALE EN EURE-ET-LOIR,
ENTRE UNITÉ ET DIVERSITÉS**



- 1 - GARANTIR ENSEMBLE LA DÉMOCRATIE LOCALE**
- 2 - CONFORTER LA MÉMOIRE COLLECTIVE**
- 3 - MIEUX VIVRE ENSEMBLE**

1 – GARANTIR ENSEMBLE LA DÉMOCRATIE LOCALE



L'année 2015 a été riche en élections : **élections départementales** et **régionales**, quatre **élections partielles** et une **élection professionnelle** (tribunal de commerce).

Dans ce contexte, le déploiement réussi de l'**application e-listelec** auprès des 401 communes du département, a permis une transmission sécurisée des listes électorales sur une application nationale et a simplifié considérablement les transmissions d'informations à la préfecture.

2 – CONFORTER LA MÉMOIRE COLLECTIVE

- L'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONACVG)



mémoire et solidarité

Interlocuteur unique du monde combattant dans le département, le service départemental intervient dans l'exercice des **droits à reconnaissance** et à **réparation** des ressortissants et assure une mission d'**action sociale** en leur faveur sous forme d'aides matérielles ponctuelles ou d'aide à la réinsertion sociale et professionnelle. Il participe également à la **transmission des valeurs et de la mémoire combattantes** tout en gérant la promotion de l'œuvre nationale du **Bleuet de France**.

En 2015, l'action du service départemental a notamment porté sur :

- **la reconnaissance et la réparation** : le service départemental a traité près de **185 demandes de cartes et titres** (ressortissants et ayants-droit) et une **cinquantaine** de dossiers de retraite. Il suit **475 invalides** et a attribué **20 diplômes de porte-drapeau**.

○

- **la solidarité** : Près de **150 000 €** ont été consacrés aux plus démunis des Anciens Combattants ou de leurs ayants droit (veuves, pupilles et orphelins, victimes d'attentats, en particulier).

- **la mémoire** : En 2015, l'exercice de la **mission Mémoire** s'est principalement porté sur :

- Le soutien pédagogique et financier apporté aux établissements scolaires et collectivités locales ou territoriales (voyages pédagogiques, participation de scolaires aux cérémonies, prêt d'expositions) ;
- L'instruction de dossiers de demande de subventions de la part des communes pour la rénovation de monuments aux Morts;
- L'organisation et le financement du concours national de la Résistance et de la Déportation (CNRD) ; 358 élèves de collèges et lycées ont pris part au concours;
- La participation de deux classes au concours des « Petits Artistes de la Mémoire ».

- le partenariat :

- Le soutien pédagogique et financier apporté aux établissements scolaires et collectivités territoriales (voyages pédagogiques, rencontres intergénérationnelles, participation de scolaires aux cérémonies, prêt d'expositions) ; 13 expositions ont été mises en place pour un total de 610 jours de présentation ;
- Les campagnes au profit de l'œuvre nationale du **Bleuet de France**, reconnue d'utilité publique, n'a mobilisé que 130 communes (en baisse par rapport à 2014). Les **11 550 €** récoltés ont permis de participer aux actions de solidarité et aux opérations mémorielles.



le Bleuet de France

- **l'aide aux enfants de Harkis** : l'action du service départemental au profit des enfants de Harkis ou d'anciens de formations supplétives en Algérie, pour l'accès aux emplois de la fonction publique, a été poursuivie au cours de cette année. Au 31 décembre 2015, le bilan cumulé, pour le département d'Eure-et-Loir, depuis la mise en œuvre du dispositif en juillet 2009, est de **103 passeports** délivrés et 11 candidats recrutés ; soit un taux légèrement supérieur à la moyenne nationale (6%).



Les lauréats du concours national de la Résistance et de la Déportation récompensés mercredi 3 juin 2015 par le préfet

358 élèves de collèges et lycées ont participé au concours national de la Résistance et de la Déportation 2015, sur le thème de *"La libération des camps nazis, le retour des déportés et la découverte de l'univers concentrationnaire"*.

"Le concours a notamment pour objectif de permettre aux jeunes générations de s'inspirer de l'Histoire et d'en tirer des leçons civiques dans leur vie d'aujourd'hui" a souligné le préfet d'Eure-et-Loir, Nicolas Quillet.

Les jeunes ont pu écouter le témoignage de **Henri Ramolet**, ancien résistant, rescapé d'Auschwitz.



Lettres de Poilus

Le 25 juin 2015, la sous-préfète de l'arrondissement de Nogent-le-Rotrou, Franceline Forterre-Chapard, a présenté dans ses locaux les lettres de Poilus rédigées par des collégiens de l'établissement Delfeuille dans le cadre de leur travail de mémoire sur la Première guerre mondiale.

- L'hommage aux combattants



Journée nationale du Souvenir des Victimes et des Héros de la Déportation - 26 avril 2015



Cérémonie du 8 mai 1945



*Commémoration du premier acte de Résistance du préfet d'Eure-et-Loir Jean Moulin à La Taye
17 juin 2015*



*Journée nationale du Souvenir Français
1^{er} novembre 2015*

3 - MIEUX VIVRE ENSEMBLE

- Vivre ensemble dans une République apaisée

Près de soixante-dix représentants des différentes communautés religieuses de l'agglomération chartraine se sont réunis le 19 janvier 2015 pour échanger sur le thème du **"Vivre ensemble dans une République apaisée"**. Dans la salle de la paroisse de Luisant, étaient réunis les représentants de la communauté israélite de Chartres, les représentants des mosquées de Lucé, Mainvilliers et Chartres, le président du conseil régional du culte musulman, le pasteur de l'église réformée, un diacre de la cathédrale, un membre de la communauté du Chemin Neuf et les membres des différentes confessions. Un hommage a été rendu aux dix-sept victimes des attentats de Paris. Les membres de chaque communauté religieuse et le directeur de cabinet du préfet d'Eure-et-Loir, Frédéric Clowez, ont insisté sur l'importance de cette **rencontre** et sur la **défense de la laïcité**. Tous ont pris l'engagement d'échanger régulièrement et de réfléchir dans des groupes de travail pour la défense du "vivre ensemble" auprès des jeunes.



A l'occasion des **journées "portes ouvertes"** de la mosquée turque de Châteaudun le 9 mai 2015, la sous-préfète de l'arrondissement, Sophie Roblin, est allée à la rencontre de M. Yurt, président de la communauté islamique du Milli Gorus.

Près de 300 personnes du Dunois se sont déplacées. Un moment de découverte du bâtiment, de la salle de prière, des classes et des espaces de convivialité.

- Accueillir les migrants

Un nombre sans précédent de migrants, dont l'essentiel a fui les zones en guerre du Moyen-Orient, sont venus chercher refuge dans les pays européens. La France a participé à l'effort d'accueil de ces personnes.

C'est le sens de l'engagement du Président de la République d'accueillir **plus de 24.000 personnes en besoin manifeste de protection** dans le cadre d'opérations de relocalisation mises en œuvre à l'échelle de l'union Européenne, en plus des 6.572 personnes que la France s'est engagée à accueillir en juillet 2015.

Dans cette perspective, Bernard Cazeneuve, Ministre de l'Intérieur, a réuni, samedi 12 septembre 2015, les maires de France pour les informer des modalités possibles de leur participation à cet effort national.

Dans ce cadre, le Ministre de l'Intérieur a demandé à chaque préfet de désigner **un coordonnateur départemental qui rassemblera les offres d'accueil de demandeurs d'asile et de réfugiés émanant des collectivités territoriales et de la société civile que les maires pourront utilement recenser sur leur territoire.**

Nicolas Quillet, préfet d'Eure-et-Loir, a désigné en septembre 2015 son directeur de cabinet, Frédéric Clowez, comme coordonnateur départemental. Une messagerie électronique spécifique a été créée (pref-migrants@eure-et-loir.gouv.fr) afin de recueillir l'ensemble des offres d'accueil et de pouvoir répondre directement aux questions des maires et associations.

- Célébrer les naturalisations



Le 16 avril 2015, le sous-préfet de l'arrondissement de Dreux, Frédéric Rose, a présidé une **cérémonie de remise de 10 décrets de naturalisation et 8 déclarations de nationalité française par mariage.**

A cette occasion, un film illustrant l'histoire de la France, les principes qui fondent la citoyenneté française et européenne ainsi que le rappel des droits et des devoirs que confère la nationalité française a été présenté aux participants. Puis, la Marseillaise a été entonnée par l'ensemble des personnes présentes.

ANNEXES

ANNEXE 1 – Concours financiers de l'Etat 2014-2015

ANNEXE 2 – Projet de schéma départemental de coopération intercommunale arrêté au 6 octobre 2015

ANNEXE 3 – L'enseignement en Eure-et-Loir à la rentrée 2015

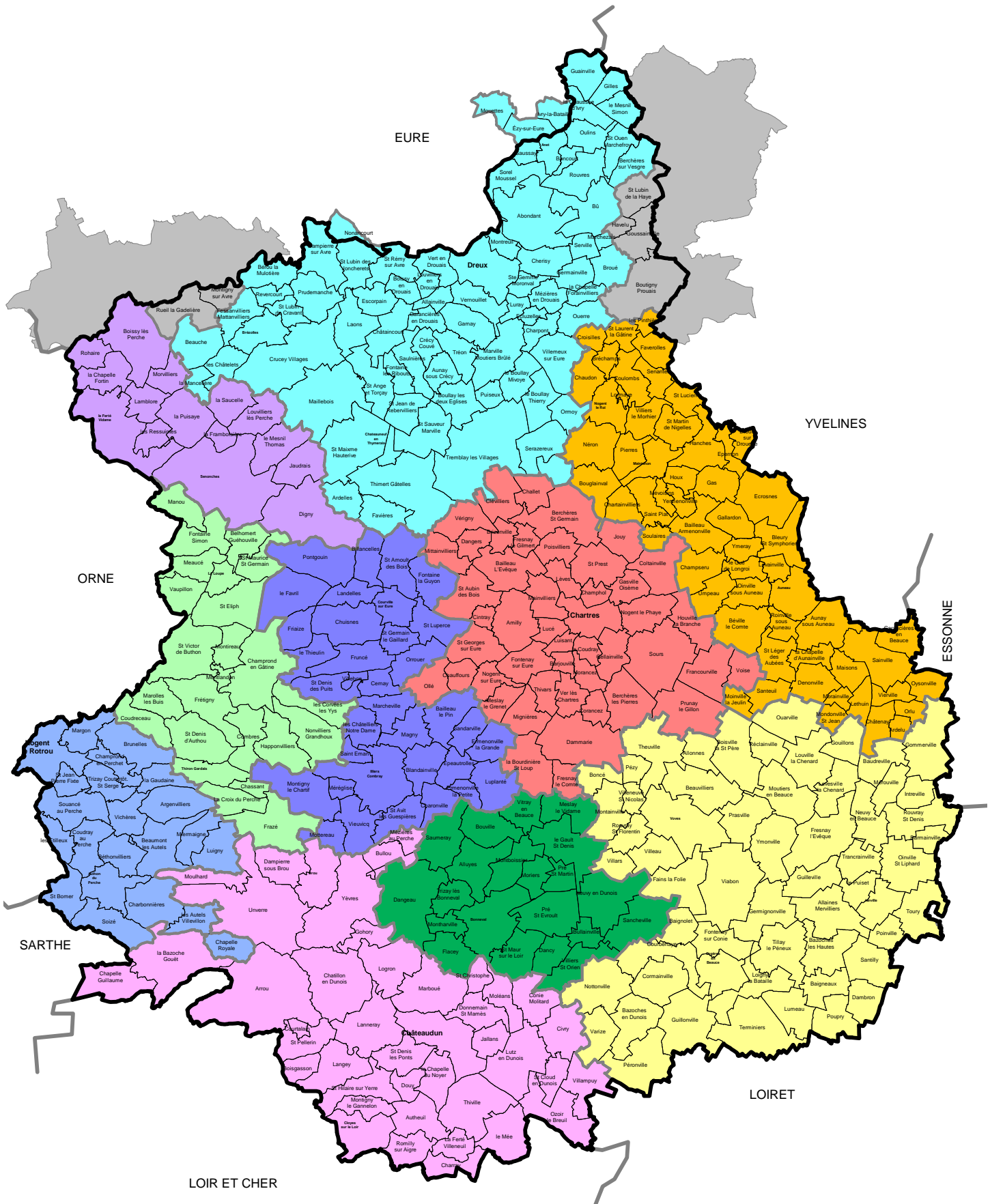
ANNEXE 4 – Effectifs des élèves handicapés scolarisés en 2015

ANNEXE N° 1

BILAN CONCOURS FINANCIERS 2015 VERSEES PAR LE BUREAU DES FINANCES LOCALES		
Dotation	Montant versé en 2014	Montant versé en 2015
DGF (dotation globale de fonctionnement) :	190 026 492	173 053 992
- dont communes (part forfaitaire)	65 030 261	56 248 348
- dont département(avec régularisations exercices antérieurs)	82 917 233	76 645 479
- dont EPCI	42 078 998	40 160 165
DSR (dotation de solidarité rurale)	8 511 423	9 465 859
DSU (dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale)	12 523 214	14 538 130
Dotation Nationale de Péréquation (ancien Fonds National de Péréquation)	4 546 322	4 695 395
Fonds de Mobilisation Départementale pour l'Insertion (FMDI) (versé pour la 1ère fois en 2007)	2 461 930	2 319 789
DGD du département (dotation générale de décentralisation)	2 352 851	2 352 851
DGD des communes (services d'hygiène et de santé)	90 474	73 698
DGD Aéroports	114 472	114 472
DGD ACOTU	595 440	595 440
DGD Urbanisme	98 757	94 014
DGE du Département	1 343 713	1 023 344
Contrat de Plan Etat Région	1 868 057	1 048 271
Fonds Européen de Développement Economique Régional	847 462	927 370
DETR	4 664 333	5 322 617
Réserve Parlementaire	1 582 011	984 885
Pôle d'Excellence Rural	78 047	388 391
Dotation départementale d'équipement des collèges - DDEC	2 237 086	2 237 086
Dotation Particulière Elu Local	722 142	722 684
Dotation spéciale instituteurs	14 040	5 616
Dotation Pertes de Bases (ancien FNPTP)	208 994	240 326
FDPTP (fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle)	629 928	629 928
Fonds de péréquation départemental alimenté par les taxes additionnelles aux droits d'enregistrement	6 953 488	4 866 096
FCTVA (fonds de compensation de la TVA)	31 422 824	26 869 306
Répartition du produit des amendes de police	2 892 398	2 675 669
Allocations compensatrices	15 629 109	14 547 980
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle - DCRTP (réforme de la TP - création 2011)	11 085 358	11 085 358
Fonds National de Garantie Individuelle de ressources - FNGIR (réforme de la TP - création 2011)	10 296 996	10 296 996
Fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux des départements - DMTO (réforme de la TP - création 2011)	2 199 954	2 361 292
Fonds national de péréquation des recettes fiscales intercommunales et communales (FPIC)	3 240 630	4 221 628
TOTAL	319 159 898	297 758 483

PROPOSITION DE REDECOUPAGE DES EPCI-FP DANS LE CADRE DU NOUVEAU SDCI

Date : 06 octobre 2015



DDT 28

17 Place de la République

CS 40517

28 008 CHARTRES Cedex

Tél : 02 37 20 40 60 Fax : 02 37 36 37 03

Cartographie issue de BD Topo ®

© IGN - Paris

Protocole IGN interministériel 2011

reproduction interdite

Sources des données : Préfecture d'Eure-et-Loir

Nom du fichier : SDCI_2015_Proj.wor

ANNEXE N°3

L'ENSEIGNEMENT EN EURE-ET-LOIR À LA RENTRÉE 2015

Premier degré		
CBLPU	Nombre d'écoles publiques REP : Réseau d'Education Prioritaire REP+	350 dont 22 en REP 18 en REP+
	Nombre d'élèves scolarisés	42 629
	Nombre moyen d'élèves par classe	23,36
	Nombre moyen d'élèves par classe en maternelle	23,98
	Nombre moyen d'élèves par classe en élémentaire	23,08
	Nombre d'ouvertures de classes	25
	Nombre de fermetures de classes	36
ÉVPR	Nombre d'écoles privées	24 + 1 hors contrat
	Nombre d'élèves scolarisés en écoles privées	4560 + 26 hors contrat

Second degré			
ESÉGLCO	ICBLPU	Nombre de collèges publics	39
		Nombre de collèges publics classés en Éducation prioritaire	9
		Nombre de collèges publics classés en REP +	2
		Nombre de collèges avec SEGPA	8
		Nombre de collèges avec ULIS	18 + 3 en lycée pro
		Nombre d'élèves scolarisés en collèges publics	18 565
		Nombre moyen d'élèves par classe	23,64
		Nombre d'élèves demi-pensionnaires	68 %
		Nombre d'élèves boursiers	23,29 %
	PRIVÉ	Nombre de collèges privés	10 dont 3 avec SEGPA et 1 avec ULIS
Nombre d'élèves scolarisés en collèges privés		3 675	
ESCÉLY	ICBLPU	Nombre de lycées publics	8 dont 3 avec une Section d'Enseignement Professionnel
		Nombre de lycées professionnels publics	7
		Nombre d'Établissements Régional d'Enseignement Adapté (EREA)	1
		Nombre d'élèves inscrits en lycées publics (inclus lycées professionnels (LP et EREA))	11 983
	PRIVÉ	Nombre de lycées privés	2
		Nombre d'élèves scolarisés dans un lycée privé	1 991 (dont 864 en LP)
POST-BAC	CBLIPU	Nombre de BTS en lycées publics	40
		Nombre de CPGE en lycées publics	4
		Nombre d'élèves en enseignement supérieur public	1 033
	PRIVÉ	Nombre d'élèves en BTS dans un lycée privé	7

ANNEXE N°4

Effectifs d'élèves handicapés scolarisés - Rentrée septembre 2015 (public + privé sous contrat)

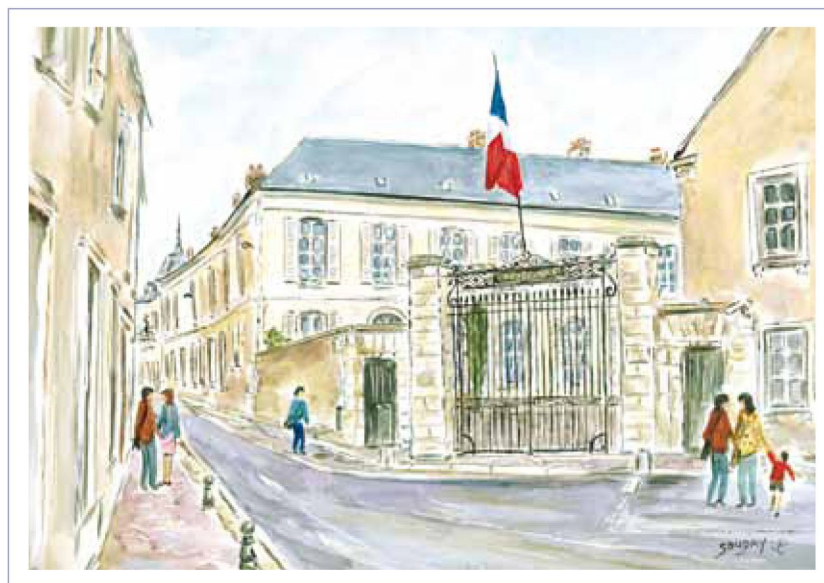
	Rubrique	Public	Privé
1er degré	Nombre d'élèves handicapés du premier degré scolarisés de façon régulière, même à temps partiel, dans les écoles (Public + Privé) - scolarisation individuelle (exclusivement hors ULIS)	720	68
	Nombre d'élèves handicapés du premier degré scolarisés de façon régulière, même à temps partiel, dans les écoles (Public + Privé) - scolarisation collective (ULIS)	340	8
	TOTAL effectifs 1^{er} degré	1060	76
2nd degré	Nombre d'élèves du second degré scolarisés de façon régulière, même à temps partiel, en collèges, lycées, LP (Public + Privé) - scolarisation individuelle (exclusivement hors ULIS)	583	121
	Nombre d'élèves du second degré scolarisés de façon régulière, même à temps partiel, en collèges, lycées, LP (Public + Privé) - scolarisation collective (ULIS)	245	12
	TOTAL effectifs 2nd degré	828	133
Post Bac	Nombre d'élèves scolarisés en Post Bac (BTS - CPGE)	11	0
	TOTAL effectifs 1^{er} degré + 2nd degré	1888	209
	TOTAL effectifs 1^{er} degré + 2nd degré + Post Bac	1899	209

La scolarisation des élèves handicapés se fait soit en ULIS (classe de 12 élèves) sur prescription de la maison départementale du handicap (MDPH), soit en classe ordinaire. Plus de la moitié de ces élèves sont accompagnés individuellement par des assistants de vie scolaire.



PREFET
D'EURE-ET-LOIR

L'Etat en Eure-et-Loir



Site internet : www.eure-et-loir.gouv.fr



@Prefet28



Préfecture d'Eure-et-Loir

Directeur de publication : Nicolas QUILLET, préfet d'Eure-et-Loir
Directeur de rédaction : Christophe LANTERI, directeur de cabinet
Rédaction et illustrations : Services de l'Etat en Eure-et-Loir
Crédits photos : Services de l'Etat en Eure-et-Loir